

Des réponses à vos questions.

◆ Protection Crédit Immobilier Revente fonctionne-t-elle pour tout type d'acquisition immobilière ?

Oui, dès lors que vous, personne physique, financez l'achat ou la construction de votre résidence principale à l'aide d'un prêt Crédit Immobilier de France.

◆ Pourquoi cette assurance ne s'applique-t-elle que les cinq premières années ?

Parce que c'est au cours de cette période que les risques en cas de revente sont les plus importants : capital à rembourser et risque de moins-value immobilière.

◆ Si je suis muté au sein de ma société, de combien de temps vais-je disposer pour revendre ma maison ?

À compter de l'événement générateur, vous disposez de 15 mois pour la revente du bien.

◆ Mon prêt Crédit Immobilier de France prévoit le financement de la maison et des travaux à venir. Quel est le montant garanti ?

Dans ce cas, le montant garanti intègre le coût de la maison et celui des travaux prévus et réalisés (factures acquittées des devis présentés dans le dossier de prêt).

Protection Crédit Immobilier Revente est un contrat d'assurance souscrit auprès de la société Union Européenne d'Assurance (Société Anonyme au capital social de 15 302 590,68 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 6, rue Newton - 75016 Paris. RCS de Paris B 347 642 183), par les filiales financières du Crédit Immobilier de France. Tarification en vigueur au 15 juin 2004 : 2,30 € par mois pour la protection Crédit Immobilier Revente et 3 € par mois pour la protection Crédit Immobilier Revente Plus. Protection Crédit Immobilier Revente est facultative et fait l'objet d'une adhésion séparée. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours à compter de la réception de l'offre.

La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'emprunteur les sommes versées.

Crédit Immobilier de France est une marque collective utilisée par les sociétés affiliées au réseau des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier dont la liste est disponible à la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier sise 26-28 rue de Madrid - 75384 Paris cedex 08.

CIFPRCIRDE_12_04

* BON ANGLE - R.C. Pontoise B 329 254 874



Protection Crédit Immobilier Revente

Votre vie change, assurez-vous
contre la revente à perte de
votre logement.



CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE
Le spécialiste du crédit immobilier



Aujourd'hui, votre situation familiale et professionnelle vous permet d'envisager l'achat d'une résidence principale en toute tranquillité.

Mais que se passe-t-il si demain un événement vous oblige à revendre dans l'urgence ?

*Protection **Crédit Immobilier Revente** vous apporte la sécurité, en remboursant la différence entre le prix d'achat de votre bien et son prix de revente*.*

Une garantie* pendant 5 ans.

◆ Dans les limites prévues au contrat d'assurance, la garantie est acquise pendant les 5 premières années qui suivent votre achat, si vous revendez à perte à la suite des événements suivants :

- Mutation professionnelle
- Licenciement économique
- Divorce
- Invalidité absolue et définitive accidentelle
- Décès suite à un accident.

* Déduction faite de la rémunération de l'intermédiaire ayant réalisé la transaction et dans les limites contractuelles après application d'un délai d'attente.

Votre patrimoine sécurisé.

Une réelle indemnisation.

◆ Protection Crédit Immobilier Revente couvre la perte financière subie entre le montant de l'achat de votre bien et le prix de sa revente.

Une cotisation modique.

Pour quelques euros par mois, vous êtes protégé.

◆ Un exemple :

Les époux Dupuis achètent une maison à Rennes pour un montant de 100 000 € financés par un prêt au Crédit Immobilier de France.

Un an plus tard, Laurent Dupuis est muté à Paris. Obligé de déménager rapidement, les époux Dupuis ne trouvent acquéreur pour leur maison qu'à 90 000 €. Cette somme ne permet pas de rembourser l'intégralité des sommes dues au titre du prêt. L'indemnité Protection Crédit Immobilier Revente permettra aux époux Dupuis d'envisager sereinement leur prochain achat immobilier.

Protection Crédit Immobilier Revente Plus.

Vous avez contracté un **Avantage Revente** auprès du Crédit Immobilier de France : Protection Crédit Immobilier Revente Plus garantit* aussi la perte financière subie lors de la revente du logement actuel.